

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre septembre, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 septembre 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Nicolas GAILLARD-MELAC
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Création des postes suivants pour pallier la fin du contrat d'externalisation du ménage :

Filière technique

- 4 adjoints techniques à 50%

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2026,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 015-211501200-20260930-DELB20260930_8-DE



ADOpte le tableau des effectifs suivants :

TABLEAU DES EFFECTIFS	EFFECTIF BUDGETES	EFFECTIFS POURVUS
Administrative	12	10
Attaché principal	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	3	3
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	2
Adjoint administratif	1	1
Adjoint administratif 50%	1	1
Adjoint administratif 10%	1	1
Animation	10	7
Animateur Principal de 1ère classe	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1
Adjoint d'animation	8	5

Médico-sociale	6	2
Auxiliaire de puériculture classe normale	3	2
Infirmière Diplômée d'Etat	1	0
Psychomotricien	1	0
Puéricultrice	1	0
Police municipale	1	1
Brigadier-chef principal	1	1
Sociale	5	2
Educateur de jeunes enfants	3	2
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	2	0
Technique	25	19
Agent de maîtrise principal	6	6
Adjoint technique principal 1ère classe	6	6
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
Adjoint technique	6	5
Adjoint technique 50%	5 (+4)	0
Adjoint technique principal 2ème classe 50%	1	1
Contractuel	2	1
Collaboratrice de cabinet	1	0
Contrat de projet PVD	1	1
Total général	61	42

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 30 septembre 2026



Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 015-211501200-20260930-DELB20260930_8-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1